



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022



# **COMITÉ SYNDICAL**

## Séance du mercredi 6 avril 2022

\*\*\*

Délibération 2022\_04\_12

\*\*\*

## Objet: Affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget annexe

Le six avril deux mille vingt-deux, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le <u>comité syndical du SYLOA</u>, dûment convoqué par courrier en date du trente mars deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

## Étaient présents : 11 (pour 17 voix)

Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Eric PROVOST (3 voix); Jean-Yves HENRY (2 voix); Claude CAUDAL (1 voix); Yannick BENOIST (1 voix); Olivier DEMARTY (1 voix); Thierry COIGNET (1 voix); Jacques MONCORGER (1 voix); André LE BORGNE (1 voix); Roger GUYON (1 voix); Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

## Absents représentés: 7 (pour 13 voix)

Chloé GIRARDOT-MOITIE (3 voix) donne pouvoir à Eric PROVOST; Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON; Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à Thierry COIGNET; Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL; Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Olivier DEMARTY; Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à Yannick BENOIST; Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Jacques MONCORGER.

#### Absents excusés:

Jean-Luc SECHET; Rémy ORHON; Jean CHARRIER; Jean-Pierre BRU.

#### Assistaient également :

Caroline ROHART (Directrice); Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); Stéphanie LIÉNARD (Responsable du pôle administratif); Véronique MERLET (Assistante administrative - comptable).

Nombre de votants: 18 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 30 voix.

Secrétaire de séance : Eric PROVOST

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le comité syndical,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice.

Conformément à l'étude des comptes administratifs 2021, au calcul des résultats définitifs qui ont été transférés au SYLOA suite à la dissolution des syndicats mixtes fermés Loire et Goulaine et de la Divatte, il convient d'affecter les résultats de ces syndicats sur le budget annexe du SYLOA pour l'exercice des compétents B et C.

Vu les comptes administratifs 2021 et les comptes de gestion 2021 des syndicats mixtes fermés Loire et Goulaine et de la Divatte,

Considérant que le résultat global à la fin de l'année 2021 présente un excédent de fonctionnement de 308 808,39€ et un excédent d'investissement de 146 837,33€,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

## Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité

## Arrête les résultats suivants du compte administratif 2021 – section de fonctionnement

- Un excédent de fonctionnement de 25 612,83€
- Un excédent reporté de 283 195,56€
- Résultat du fonctionnement cumulé au 31/12/2021 : 308 808,39€

## Arrête les résultats suivants du compte administratif 2021 – section d'investissement

- Un excédent d'investissement de 23 286,43€
- Un excédent reporté de 123 550,90€
- Résultat de l'investissement cumulé au 31/12/2021 : 146 837,33€

Le détail des résultats pour chaque syndicat est présenté ci-après.

Résultats de clôture des 2 syndicats Loire et Goulaine et de la Divatte			
SM LOIRE ET GOULAINE	Résultat cumulé à fin 2020	Résultat de 2021	Résultat cumulé à fin 2021
Fonctionnement	255 322,23€	13 202,63€	268 524,86€
Investissement	114 402,79€	24 817,00€	139 219,79€
Résultat global	369 725,02€	38 019,63€	407 744,65€
SM DIVATTE	Résultat cumulé à fin 2020	Résultat de 2021	Résultat cumulé à fin 2021
Fonctionnement	27 873,33€	12 410,20€	40 283,53€
Investissement	9 148,11€	-1 530,57€	7 617,54€
Résultat global	37 021,44€	10 879,63€	47 901,07€
SYNTHESE DES 2 SYNDICATS	Résultat cumulé à fin 2020	Résultat de 2021	Résultat cumulé à fin 2021
Fonctionnement	283 195,56€	25 612,83€	308 808,39€
Investissement	123 550,90€	23 286,43€	146 837,33€
Résultat global	406 746,46€	48 899,26€	455 645,72€

#### Affecte le résultat comme suit :

- 308 808,39€ de reprise de solde, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2022.
- 146 837,33€ de reprise de solde, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2022.

Fait à Nantes, le 6 avril 2022

Le Président, Jean-Sébastien GUITTON